



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5399^e séance

Mercredi 29 mars 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayoral	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Yishan
	Congo	M. Makayat-Safouesse
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Youssouf Bakayoko.

Sur l'invitation du Président, M. Youssouf Bakayoko (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Youssouf Bakayoko.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra une déclaration de S. E. M. Youssouf Bakayoko, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

Je lui donne la parole.

M. Bakayoko (Côte d'Ivoire) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu me permettre de prendre part à cette réunion du Conseil de Sécurité. C'est pour moi un grand honneur et un privilège, que j'apprécie hautement. Je voudrais également vous adresser les salutations et la reconnaissance du peuple ivoirien, du chef de l'État et du Premier Ministre pour l'intérêt que le Conseil manifeste constamment à l'endroit de la Côte d'Ivoire. Il me plaît particulièrement de remercier le Conseil pour le soutien qu'il apporte à M. Charles Konan Banny depuis la formation de son gouvernement, le 28 décembre 2005.

La réunion de ce jour se situe dans le droit fil de toutes les initiatives opportunes que les membres du Conseil ont bien voulu prendre en faveur de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens depuis l'éclatement, le 19 septembre 2002, de la crise que connaît ce pays.

Que le Conseil en soit remercié. Je voudrais également adresser les remerciements et la sincère reconnaissance de la Côte d'Ivoire au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour tout ce qu'il fait pour le retour de la paix en Côte d'Ivoire.

Depuis l'adoption de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, qui a conduit à l'avènement du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, la Côte d'Ivoire vit une nouvelle ère qui a permis au processus de paix et de réconciliation de connaître une évolution significative. Malgré quelques obstacles, rapidement surmontés par le Gouvernement, en particulier les malheureux événements de la mi-janvier, la situation générale du processus paraît satisfaisante.

Ces événements, qui ont été fermement condamnés par le Gouvernement ivoirien et le Secrétaire général de l'ONU en personne, ont été, il faut l'avouer, un électrochoc qui a permis de mesurer la fragilité du processus de paix et de réconciliation en cours en Côte d'Ivoire et d'apprécier l'importance qu'il y a, pour tous, d'appuyer fermement par des mesures et actions fortes, les efforts du Gouvernement en vue de la sortie de crise et de l'application de la feuille de route élaborée par le Groupe de travail international.

À cet égard, le Gouvernement ivoirien se félicite de la sérénité retrouvée, suite aux mesures énergiques prises par le Conseil au lendemain des événements de la mi-janvier contre ceux qu'il a jugés comme étant responsables des blocages que connaissait le processus de paix et de réconciliation nationale.

Il s'agit en particulier de la tenue, du 9 au 11 février 2006 à Yamoussoukro, d'un séminaire gouvernemental sur la définition des modalités de mise en œuvre de la feuille de route. Il s'agit aussi de la table ronde organisée le 25 février 2006, à Yamoussoukro, avec les quatre principaux dirigeants politiques ivoiriens, que sont M. Laurent Gbagbo, M. Henri Konan Bédié, M. Alassane Ouattara et M. Guillaume Soro.

La rencontre des quatre leaders, réalisée pour la toute première fois en terre ivoirienne depuis le début de la crise, a permis à ceux-ci d'aborder avec le Premier Ministre les questions essentielles qui les préoccupaient, et à prendre les décisions suivantes.

Sur la résolution 1633 (2005) par rapport à la Constitution ivoirienne, ils ont réaffirmé que la

Constitution et la résolution 1633 (2005) ne sont pas antinomiques, et ils ont invité le chef de l'État et le Premier Ministre à se concerter rapidement afin de trouver les solutions idoines aux conflits éventuels qui pourraient surgir entre les deux textes dans l'exécution de leurs tâches respectives. Ils ont admis la possibilité de convoquer, en cas de besoin, une table ronde du même genre.

Sur le démantèlement des milices et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, ils ont admis la nécessité de l'actualisation du chronogramme et de la reprise immédiate du dialogue entre les états-majors des Forces de défense et de sécurité et des Forces armées des Forces nouvelles, et décidé que ces deux états-majors discutent de toutes les questions militaires pouvant permettre la sortie de crise.

Sur l'identification et les élections, les participants se sont réjouis de la possibilité technique de conduire simultanément les opérations d'identification et de recensement électoral, et ils ont invité le Gouvernement à tendre vers la gratuité des audiences foraines pour permettre une opération d'identification massive et équitable des populations et assurer à tous l'exercice du droit constitutionnel de vote.

Sur la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), les quatre leaders ont pris acte des dispositions prises par le Gouvernement pour assurer la couverture de l'ensemble du territoire par les émissions de la RTI afin de véhiculer les messages de paix et de réconciliation. Ils ont invité les différents responsables des partis politiques à faire en sorte que les journaux qui leur sont proches ou qui partagent leurs sensibilités, s'inscrivent dans le processus de paix et évitent les écrits pouvant le remettre en cause.

Sur la Commission électorale indépendante (CEI), les leaders ont pris acte de l'élection du Bureau de la CEI et de l'arbitrage du Haut Représentant des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire. Ils ont néanmoins décidé de la création d'un quatrième poste de Vice-Président en faveur du Front populaire ivoirien (FPI), le parti au pouvoir, pour une représentation équilibrée des forces politiques en présence.

Ils ont invité le Premier Ministre à convoquer dans les tous prochains jours le Bureau de la CEI, les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis et

toutes les parties prenantes pour déterminer, en relation avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire, les attributions des membres du Bureau et les règles de fonctionnement de la CEI, afin de permettre l'organisation d'élections justes, transparentes et crédibles.

Sur le Code de bonne conduite, les quatre leaders ont admis la nécessité de se retrouver fréquemment pour discuter du processus de paix, et de faire en sorte que la vie politique se déroule dans un climat apaisé, dans le respect des valeurs de fraternité et de la démocratie.

Comme on peut le constater, les deux réunions de Yamoussoukro, et particulièrement celle des quatre leaders politiques, ont permis au Premier Ministre en concertation, pour ne pas dire en tandem avec le chef de l'État, de replacer le processus de paix et de réconciliation entre les mains des Ivoiriens, et d'amener les principaux leaders à s'engager résolument vers une sortie de crise irréversible.

Ces deux réunions ont également permis de définir les modalités d'application de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité et de la feuille de route du Groupe de travail international, et de créer le climat et l'engagement politiques nécessaires à leur exécution.

Comme résultats positifs immédiats enregistrés, nous pouvons citer la prise de fonction, le 7 mars 2006, du bureau de la Commission électorale indépendante, principal moteur de la machine électorale, après plusieurs mois d'incertitude.

L'installation de la CEI a été perçue par les partis politiques comme le signal du début de leurs activités politiques en vue des élections en octobre 2006. Ainsi, au cours de ce même mois de mars, d'importantes assises ont pu se tenir tant au niveau des partis politiques significatifs de l'opposition, notamment le Rassemblement des Républicains (RDR), le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), que de la mouvance présidentielle. Des déclarations importantes sont sorties de ces rencontres traduisant, pour la plupart, la détermination des dirigeants d'œuvrer dans le nouvel esprit instauré depuis la réunion de Yamoussoukro.

À ces actes positifs, on pourrait ajouter le retour à Abidjan de M. Guillaume Soro, Secrétaire général des

Forces nouvelles, le 14 mars 2006, après 17 mois d'absence de cette ville. Cette présence de M. Guillaume Soro à Abidjan, qui a elle-même été précédée par le retour d'exil des chefs de l'opposition, M. Henri Konan Bédié et M. Alassane Ouattara, suffit amplement à démontrer que le mur de méfiance qui caractérisait jusque-là la vie politique en Côte d'Ivoire, est en train d'être brisé.

Concernant l'identification et le processus électoral, le Groupe de travail national chargé de la question, a présenté son rapport au Gouvernement, le jeudi 2 mars 2006. Ses conclusions et recommandations seront mises à la disposition de la Commission électorale indépendante. Sur cette question, je pourrais affirmer que le Gouvernement a déjà mis en marche le processus électoral et l'identification. Ces opérations, comme l'a décidé le Sommet de Yamoussoukro, se feront simultanément.

L'esprit nouveau, né du Sommet de Yamoussoukro et qui fait battre désormais un cœur nouveau chez tous les Ivoiriens a par ailleurs permis, au plan administratif, d'engager partiellement le processus de redéploiement de l'Administration centrale dans les régions sous contrôle des Forces nouvelles dans les domaines de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ainsi, il a été possible d'organiser les examens scolaires, qui n'ont pu se faire depuis plus de trois ans, dans les régions du pays sous contrôle des Forces nouvelles. En outre, l'Université de Bouaké, siège des Forces nouvelles, a été rouverte officiellement hier, le 28 mars 2006.

Ces différents progrès doivent, à notre sens, s'inscrire dans une perspective irréversible. Il faut donc consolider ce climat de confiance. À cet égard, les questions de sécurité doivent être réglées de façon prioritaire et avec la plus grande attention. Un des éléments devant contribuer à l'amélioration de la sécurité demeure les conditions de vie et de travail des soldats de l'armée nationale. Dans cette optique, un programme de réhabilitation des casernes a été lancé le 21 février 2006 par le Gouvernement. Aux termes de cet important chantier, le Gouvernement ambitionne de créer une armée plus disciplinée et plus professionnelle dotée d'infrastructures et d'équipements modernes.

Sur le plan de l'aide humanitaire, je voudrais, au nom du Gouvernement ivoirien, exprimer toute notre gratitude au système des Nations Unies pour l'assistance apportée aux populations durement

affectées par la crise que vit mon pays depuis septembre 2002. Les agences humanitaires, bien qu'ayant souffert des événements des 15, 16 et 17 janvier 2006, n'ont pas interrompu leur action sur le terrain. Cette sollicitude, qui est au cœur de l'action humanitaire, est à saluer, et je voudrais ici la saluer.

Le Gouvernement ivoirien, pour marquer son adhésion à cette action et son soutien à toutes les agences, a fait une déclaration dans laquelle il a déploré officiellement ce qui est arrivé et qui n'a pas épargné les structures ivoiriennes qui collaborent avec lesdites agences. Il a en outre dépêché sur le terrain le Ministre de la défense en vue de faire prendre des mesures de sécurité renforcées.

Par ailleurs, une commission interministérielle impliquant les agences humanitaires est en cours de création. Elle constituera un cadre de concertation opérationnelle de l'action humanitaire au plan national. À cet égard, un conseiller pour l'action humanitaire vient d'être nommé par le Premier Ministre. Par ailleurs, les autorités locales de la région de l'ouest de la Côte d'Ivoire ont entrepris des actions de sensibilisation des populations afin que chaque citoyen comprenne la nécessité de la cohésion nationale et l'intérêt de la présence de la communauté internationale aux côtés de la Côte d'Ivoire.

Après plusieurs années d'hésitations, de turbulences, parfois violentes, le processus de paix et de réconciliation commence à connaître une évolution positive, que nous devons tous souligner et encourager.

Je tiens à ce niveau à remercier, encore une fois, tous les chefs d'État qui s'impliquent personnellement et œuvrent à nos côtés pour le retour de la paix en Côte d'Ivoire. Ces remerciements s'adressent également à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, et à ses collaborateurs, notamment au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pierre Schori, et son équipe, aux soldats de l'ONU et aux forces françaises de l'Opération Licorne pour les efforts qu'ils continuent de déployer en vue de ramener définitivement la paix, la réconciliation et la stabilité en Côte d'Ivoire.

Si nous devons nous réjouir de la tournure positive que prend la situation politique en Côte d'Ivoire et nous en féliciter, force est de reconnaître que des tâches énormes fixées au Gouvernement par la feuille de route nous attendent et appellent à la vigilance et au redoublement des efforts de tous en vue de leur réalisation.

Il faudrait particulièrement œuvrer dans les domaines suivants : le financement du processus électoral à toutes les étapes; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; le renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire afin de garantir la sécurité de tous les électeurs; les problèmes humanitaires et les droits de l'homme; le renforcement des capacités des institutions judiciaires en vue d'assurer l'état de droit dans le pays après trois ans de guerre; et l'appui à l'économie et aux finances de l'État en vue de résorber le taux élevé de chômage chez les jeunes et de procéder au retour des personnes réfugiées et déplacées.

Des zones de tempêtes existent encore sur la voie devant conduire à la sortie de crise définitive. Il nous faudra les traverser, sans danger, pour arriver à l'organisation des élections générales incontestées, qui sont la seule voie de sortie de la crise actuelle. À cet égard, le Gouvernement souhaite vivement que le successeur de M. António Monteiro, Haut Représentant des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire, soit désigné le plus tôt possible.

S'agissant particulièrement du renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, je voudrais spécialement souligner que ce point constitue la préoccupation majeure de tous les Ivoiriens et, partant, du Gouvernement de Côte d'Ivoire. En effet, il faudrait garantir la sécurité non seulement à Abidjan, mais aussi à l'intérieur du pays, et notamment dans la région de l'ouest.

Cette région, comme les membres du Conseil le savent, fait frontière avec la République du Libéria qui partage beaucoup de similitudes ethniques et culturelles avec les populations de l'ouest ivoirien. Assurer une bonne sécurité de cette partie de la Côte d'Ivoire équivaut à assurer davantage la sécurité du Libéria et à renforcer le processus démocratique dans ce pays.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement ivoirien appuie fortement la proposition du Secrétaire général de l'ONU en vue de renforcer le nombre des Casques bleus en Côte d'Ivoire. Je voudrais prier les membres du Conseil de soutenir cette proposition et de l'examiner très favorablement.

Je sais gré aux membres du Conseil de tout ce qu'ils ont pu faire pour la Côte d'Ivoire depuis le déclenchement de la crise. Et je suis également conscient qu'il revient, à titre principal, à nous Ivoiriens, de faire le maximum d'efforts pour sortir notre pays de la crise qu'il connaît. Nous sommes déterminés à y parvenir, bien sûr avec le soutien du Conseil. Œuvrons donc tous ensemble pour le retour de la paix en Côte d'Ivoire pour que rien ni personne ne nous fasse revenir en arrière.

C'est le lieu d'inviter les institutions internationales et les différents partenaires de développement au respect de leurs engagements, dans le cadre du processus de redressement et de reconstruction de la Côte d'Ivoire, tel que recommandé par les différents accords sur la crise ivoirienne, notamment l'Accord de Linas-Marcoussis.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour l'accueil et l'attention qu'ils ont bien voulu me réserver. Je les remercie pour l'attention qu'ils accorderont au message que je viens de livrer au nom du peuple et du Gouvernement ivoiriens.

Le Président : Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à remercier M. Youssouf Bakayoko, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour sa déclaration.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.